



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 157 - OCTOBRE 2014

SOMMAIRE

Agence régionale de santé

Arrêté N °2014279-0002 - Arrêté n ° DS-2014/193 portant délégation de signature du Directeur Général de l'ARS IDF - Général - DT 92	1
Arrêté N °2014279-0003 - Arrêté n ° DS-2014/189 portant délégation de signature du Directeur Général de l'ARS IDF - Général - DT 78	6

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Autre N °2014274-0014 - Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts	12
--	----

Rectorat de l'académie de Créteil

Arrêté N °2014275-0001 - Arrêté du 2 octobre 2014 portant délégation de signature à Madame Marie- Christine SIMULA, chef de la division de l'accompagnement médical, social et professionnel du rectorat de Créteil	18
Arrêté N °2014275-0002 - Arrêté du 2 octobre 2014 portant délégation de signature à Madame Marie- Thérèse CUOMO, chef de la division de l'enseignement supérieur du rectorat de Créteil	21
Arrêté N °2014275-0003 - Arrêté du 2 octobre 2014 portant délégation de signature à monsieur Antoine CUISSET, chef de la Division de l'Administration et des Personnels au rectorat de Créteil	24



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2014279-0002

signé par
Directeur général de l'agence régionale de santé de l'Ile de France

le 06 Octobre 2014

Agence régionale de santé

Arrêté n ° DS-2014/193 portant délégation de signature du Directeur Général de l'ARS IDF - Général - DT 92

**ARRETE n° DS-2014/193
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Vu Le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences Régionales de Santé

Vu Le code de l'action sociale et des familles

Vu Le code de la sécurité sociale

Vu Le code du travail

Vu Le code de la défense

Vu Le code de l'environnement

Vu Le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des Directeurs Généraux des Agences Régionales de Santé, nommant Monsieur Claude EVIN, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

ARRETE

Article 1er

Délégation est donnée à Madame Annick GELLIOT, déléguée territoriale des Hauts-de-Seine, à effet de signer, pour la délégation territoriale des Hauts-de-Seine les actes relatifs aux domaines suivants :

- Ambulatoire et service aux professionnels de santé
- Etablissements et services de santé
- Etablissements et services médico-sociaux
- Prévention et promotion de la santé
- Veille et sécurité sanitaire
- Ressources humaines et affaires générales
- Démocratie sanitaire et inspections

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures.

Article 2

Demeurent réservés à la signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France :

- Les actes de saisine du tribunal administratif et la chambre régionale des comptes
- Les arrêtés portant autorisation, modification, transfert ou cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, à l'exception de ceux relatifs aux pharmacies, aux laboratoires de biologie médicale et aux sociétés de transport sanitaire
- Les correspondances adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des conseils régionaux et généraux

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de la déléguée territoriale, la délégation de signature est donnée à Monsieur Didier MARTY, délégué territorial adjoint, sur l'ensemble des attributions de la déléguée territoriale.

Article 4

En cas d'absence ou empêchement de la déléguée territoriale, du délégué territorial adjoint, la délégation de signature est donnée à Monsieur le Docteur Jean-Frédéric WESTPHAL, responsable du pôle veille et sécurité sanitaire, sur l'ensemble des attributions du pôle veille et sécurité sanitaire.

Article 5

En cas d'absence ou empêchement de la déléguée territoriale, du délégué territorial adjoint, de Monsieur le Docteur Jean-Frédéric WESTPHAL, la délégation de signature est donnée à Madame Morgane FAURE, responsable adjointe du pôle veille et sécurité sanitaire, sur l'ensemble des attributions du pôle veille et sécurité sanitaire.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de la déléguée territoriale, du délégué territorial adjoint, du chef de pôle veille et sécurité sanitaire, délégation de signature est donnée aux responsables de département, sur l'ensemble des attributions du département :

- Madame le Docteur Marie-Christine BAUWENS, responsable du département Etablissements de santé
- Madame Nelly BOUSSYGUINE, responsable du département Offre ambulatoire
- Monsieur Olivier DEJEAN, responsable du département Médico-social
- Madame Véronique DUGAY, responsable du département Prévention, promotion de la santé et protection des personnes

- Madame Amel SABRI, responsable du département Ressources humaines et affaires générales
- Madame Christine VALETTE, responsable du département Démocratie sanitaire

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de la déléguée territoriale, du délégué territorial adjoint, du responsable du pôle veille et sécurité sanitaire et des responsables de département, délégation de signature est donnée aux agents suivants, dans la limite de compétence de leur service d'affectation :

- Madame Nadia BOURAS-RMIKI, département Médico-social, service Personnes handicapées
- Madame Clémence BRETHERS, département Contrôle et sécurité sanitaire des milieux
- Madame Marjorie BROU, département Contrôle et sécurité sanitaire des milieux
- Madame Delphine BUCHON, département Prévention, promotion de la santé et protection des personnes
- Madame Mariama CONDE, département Etablissements de santé
- Monsieur Jean-Philippe DRILLAT, département Offre ambulatoire
- Madame Elisa ETCHEGARAY, département médico-social, service personnes âgées
- Madame le Docteur Sophie GAUTHIER, département Médico-social,
- Madame Diane GENET, département Médico-social, service Personnes handicapées
- Madame le Docteur Brigitte JEANBLANC, département Etablissements de santé
- Madame Lucie LEFEVRE, département Médico-social, service Personnes âgées
- Madame Elisabeth LE REST, département Etablissements de santé
- Madame Céline MADRANGE, département Prévention, promotion de la santé et protection des personnes
- Madame Maya MEDIOUNI, département Contrôle et sécurité sanitaire des milieux
- Madame le Docteur Marie-France PAULET, département Etablissements de santé
- Madame le Docteur Béatrice SERRECCHIA, département Offre ambulatoire, département Prévention, promotion de la santé et protection des personnes
- Madame le Docteur Dominique SERVAIS, département Médico-social
- Monsieur Djibril TOURE, département Contrôle et sécurité sanitaire des milieux

Article 8

L'arrêté n° DS-2014/096 du 1^{er} avril 2014 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France est abrogé.

Article 9

La déléguée territoriale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Ile-de-France et de la Préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Paris, le 6 octobre 2014

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Ile-de-France

Signé

Claude EVIN



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2014279-0003

signé par
Directeur général de l'agence régionale de santé de l'Ile de France

le 06 Octobre 2014

Agence régionale de santé

Arrêté n ° DS-2014/189 portant délégation de signature du Directeur Général de l'ARS IDF - Général - DT 78

ARRETE n° DS 2014/189

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Vu Le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences Régionales de Santé

Vu Le code de l'action sociale et des familles

Vu Le code de la sécurité sociale

Vu Le code du travail

Vu Le code de la défense

Vu Le code de l'environnement

Vu Le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des Directeurs Généraux des Agences Régionales de Santé, nommant Monsieur Claude EVIN, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

ARRETE

Article 1er

Délégation est donnée à Madame Monique REVELLI, déléguée territoriale des Yvelines à effet de signer, pour la délégation territoriale des Yvelines, les actes relatifs aux domaines suivants :

- Ambulatoire et service aux professionnels de santé
- Etablissements et services de santé
- Etablissements et services médico-sociaux
- Prévention et promotion de la santé
- Veille et sécurité sanitaire
- Ressources humaines et affaires générales
- Démocratie sanitaire et inspections

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures.

Article 2

Demeurent réservés à la signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France :

- Les actes de saisine du tribunal administratif et la chambre régionale des comptes
- Les arrêtés d'autorisation, de modification, de transfert ou de cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, à l'exception de ceux relatifs aux pharmacies, aux laboratoires de biologie médicale et aux sociétés de transport sanitaire
- Les correspondances adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des conseils régionaux et généraux

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de la déléguée territoriale, la délégation de signature qui lui est conférée est donnée à Madame le Docteur Véronique DUGLEUX, déléguée territoriale adjointe des Yvelines, sur l'ensemble des attributions de la déléguée territoriale.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de la déléguée territoriale et de la déléguée territoriale adjointe, délégation de signature est donnée au responsable du pôle offre de soins et médico-sociale et aux responsables de département, sur l'ensemble des attributions de la déléguée territoriale :

- Madame le Docteur Marilynne BREMENT-MARCHESSEAU, responsable du département ambulatoire et service aux professionnels de santé
- Madame Myriam BURDIN, responsable du pôle offre de soins et médico-sociale
- Madame Corinne FELIERS, responsable du département veille et sécurité sanitaire
- Madame Delphine HUYGHE, responsable du département établissements de santé
- Madame le Docteur Nathalie RABIER-THOREAU, responsable du département prévention et promotion de la santé
- Madame Christine VUILLAUME, responsable du département médico-social

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de la déléguée territoriale, de la déléguée territoriale adjointe et des responsables de département, délégation de signature est donnée aux agents suivants, dans la limite de compétence de leur service d'affectation :

- Madame Karine ANDREU, département veille et sécurité sanitaire, secteur veille épidémiologique et gestion sanitaire et cellule hospitalisation sous contrainte
- Monsieur Christophe BERTRAND, contrôle et sécurité sanitaire, secteur contrôle et sécurité sanitaires des milieux, responsable du secteur «eaux»
- Madame Isabelle BRUNO, département ambulatoire et service aux professionnels de santé
- Madame Elise CALAFAT, gestion des réclamations et inspections
- Monsieur le Docteur Pierre DAVIOT, département établissements de santé
- Monsieur le Docteur Hung DO CAO, département médico-social, secteur personnes handicapées
- Madame Nathalie DUPARC, département établissements de santé
- Madame le Docteur Anne FRANCOIS, département établissements de santé
- Madame Nathalie GALLET, département médico-social, service personnes âgées
- Madame Laurianne GOMEZ, département médico-social, secteur personnes handicapées
- Monsieur Frédéric GUENARD, département médico-social, service personnes handicapées
- Madame le Docteur Sylvie GUIBERT, département médico-social, service personnes âgées
- Madame le Docteur Brigitte HOMSY-HUBERT, département établissements de santé
- Mademoiselle Bénédicte LE GUENNIC, département veille et sécurité sanitaire, secteur contrôle et sécurité sanitaire des milieux, responsable du secteur «risques industriels et environnementaux»
- Madame Khadija LEVILLAIN, département ambulatoire et service aux professionnels de santé
- Madame Nathalie MALLET, adjointe au responsable du département veille et sécurité sanitaire
- Madame Lorraine MANCEAU, département prévention et promotion de la santé

- Madame Nadège MAVOKA-ISANA, département veille et sécurité sanitaire, secteur contrôle et sécurité sanitaire des milieux, responsable du secteur «habitat insalubre et saturnisme infantile»
- Madame le Docteur Vanessa MESLE, département veille et sécurité sanitaire, secteur veille épidémiologique et veille sanitaire
- Madame Catherine MISSEL, département médico-social, secteur personnes handicapées et publics à difficultés spécifiques
- Madame Marie-Odile MOUILLARD, département ambulatoire et service aux professionnels de santé
- Monsieur Guillaume MOURET, département prévention et promotion de la santé
- Madame Marie-France PLAZANET, département établissements de santé
- Madame Audrey REVELEN, département établissements de santé
- Madame Sylvie ROME, département médico-social, secteur personnes handicapées
- Madame Magali RUBAUDO, département Ressources Humaines
- Mademoiselle Aurélie VALLEIX, département médico-social, secteur personnes âgées
- Monsieur le Docteur Juan Manuel VINAS, départements établissements de santé

Article 6

Délégation de signature est donnée à Madame Anne-Lyse PENNEL-PRUVOST, déléguée territoriale du Val d'Oise, à effet de signer, tous les actes relatifs au domaine des eaux conditionnées, relevant de la compétence de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement de la déléguée territoriale, la délégation qui lui est conférée est donnée, dans le domaine précité, à Monsieur Laurent HAAS, délégué territorial adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la déléguée territoriale, du délégué territorial adjoint, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à Monsieur Yves IBANEZ, responsable du pôle veille et sécurité sanitaires.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la déléguée territoriale et du responsable du département veille et sécurité sanitaire, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à :

- Monsieur Nicolas HERBRETEAU, pôle veille et sécurité sanitaires
- Madame Helen LE GUEN, service contrôle et sécurité sanitaire des milieux

Article 7

Délégation de signature est donnée à Madame Monique REVELLI, déléguée territoriale des Yvelines, à effet de signer tous les actes relatifs au domaine des crématoriums, relevant de la compétence de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement de la déléguée territoriale des Yvelines, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à Madame le Docteur Véronique DUGLEUX, déléguée territoriale adjointe des Yvelines.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de la déléguée territoriale et de la déléguée territoriale adjointe, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à Madame Corinne FELIERS, responsable du département veille et sécurité sanitaire de la délégation territoriale des Yvelines.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de la déléguée territoriale, de la déléguée territoriale adjointe et de la responsable du département veille et sécurité sanitaires de la délégation territoriale des Yvelines, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à Madame Nathalie MALLET, adjointe au responsable du département veille et sécurité sanitaire de la délégation territoriale des Yvelines.

Article 8

L'arrêté n° DS-2014/147 du 18 juillet 2014 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France est abrogé.

Article 9

La déléguée territoriale des Yvelines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Ile-de-France et de la Préfecture des Yvelines.

Fait à Paris, le 6 octobre 2014

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Ile-de-France

Signé

Claude EVIN



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Autre n °2014274-0014

**signé par
Autres signataires**

le 01 Octobre 2014

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Paris, le 01 OCTOBRE 2014

Nom - Prénom	Responsables des services
<p>FOULON Francis ROUBAUD Jean-Paul COMTE Martine MAURIN Nicole OBERT Jean-Yves MORLANS Marylène JULLIARD Didier DANTON Brigitte VERGUIN Pierre LEPAGE Serge RICHARD Bruno MEURVILLE Anne DUVERT Claude LAUREC Marie-Ange FRAPIER Annie GOUJILLARD Nicole BONHOMME Marc COUSIN Eric CHARLES Nicole SUDON Pascale LETOILE Dominique BERNAUFILS Patrick LAHARTHE Joëlle GUNSELIN Dominique, p.i GUISSELIN Dominique CLOUSSE Dominique DELACHAPELLE Françoise LUTTMANN François DELACHAPELLE Eric ESPINASSE Dominique SERVOZ Daniel MARTINOLES Gérard SANTIN Lydia HUBERTY Alain CASTETS Alain DELDIQUE Denise PERILLIER Bernard BONNET Bruno HERBAUT Pascale GAILLARD Françoise CUSSET Olivier CUSSET Carole BERTHON Pierre</p>	<p>Services des Impôts des Entreprises :</p> <p>Paris 1er Paris 2ème Bonne Nouvelle Paris 2ème Vivienne Paris 3ème Paris 4ème Paris 5ème Paris 6ème Notre-Dame-des-Champs Paris 6ème Odéon Paris 7ème Paris 8ème Champs-Elysées Paris 8ème Europe Haussmann Paris 8ème Europe Rome Paris 8ème Madeleine Paris 8ème Roule Artois Paris 8ème Roule Hoche Paris 9ème Est Paris 9ème Ouest Paris 10ème Nord Paris 10ème Sud Paris 11ème Saint-Ambroise Paris 11ème Folle-Méricourt Paris 11ème Roquette Paris 11ème Sainte-Marguerite Paris 12ème Bel-Air Paris 12ème Quinze-Vingts Paris 12ème Picpus Paris 13ème La Gare Paris 13ème Maison-Blanche Paris 14ème Montparnasse Paris 14ème Alésia Paris 15ème St Lambert Paris 15ème Grenelle Javel Paris 15ème Necker Paris 16ème Auteuil Paris 16ème Chaillot Paris 16ème La Muette Paris 16ème Porte-Dauphine Paris 17ème Batignolles Paris 17ème Epinettes Paris 17ème Les Terres Paris 17ème Plaine-Monceau Paris 18ème Clignancourt Goutte d'Or Paris 18ème Grandes-Carrières</p> <p>A/C du 17/10 - BEGUIN-DAVID Claude</p>

NEGRE Christian
BADIOU Monique
HADDOUCHE Jean-François
BELLAMIT Marie Christine

TEISSEDE Dominique
CARUBIA Michèle
GREZE Dominique
ROBERT-MARTIN Marie-Thérèse
PECHEUR Jean-Luc
MARTIN Jacques
PEYRONNET Bernadette
GABELOTEAU Hervé
TCHAM Samia
PEYRAUD Barbara
BEUNEUX Brigitte
DACHICOURT Françoise
GEOFFRAY Sylvie
GROSS Jean-Yves
GACHIGNARD Jean-Paul
BROCHET Françoise
CARDEAU Marie-Françoise
BEAUMONT Jean Michel
DURET Jean-Jacques
PIQUEMAL-LAGORRE Pierre
GENDRAT Catherine
DURET Jean-Jacques, p.i
BLANC Jean-Yves
TARALLEFFER Christian
COGGUIC Danièle
OLINGUE Gérard
CALAME Janine
ESCLAUZE Patrick
DIME Chantal
PUIGMAL Alain
JOINOVICI Marc
CHAUSSY Claire
DUPLAIX Annick
RUFFIO Bernard
MULLER Rémy
GUIBON François
GRAVOSQUI Olivier
ZWOLENIK Martine

GAUTIER Jean-Louis
CARIOU Lise
AROLD Didier
MANE Jean-Jacques
FRAISSE Dominique
RICHARD François
DELAUCHE Didier
HERBAUT Daniel

Paris 19ème Buttes-Chaumont
Paris 19ème Villette
Paris 20ème Charonne
Paris 20ème Père-Lachaise

Services des Impôts des Particuliers :

Paris 1er-2ème
Paris 3ème
Paris 4ème
Paris 5ème
Paris 6ème
Paris 7ème
Paris 8ème
Paris 9ème
Paris 10ème Nord
Paris 10ème Sud
Paris 11ème Oberkampf
Paris 11ème Ledru-Rollin
Paris 12ème Daumesnil
Paris 12ème Picpus
Paris 13ème La Gare
Paris 13ème Maison-Blanche
Paris 14ème Montparnasse
Paris 14ème Alésia
Paris 15ème Saint-Lambert
Paris 15ème Grenelle
Paris 15ème Necker
Paris 15ème Javel
Paris 16ème Porte-Dauphine
Paris 16ème Auteuil
Paris 16ème La Muette
Paris 17ème Plaine-Monceau
Paris 17ème Batignolles
Paris 17ème Epinettes
Paris 17ème Ternes
Paris 18ème Clignancourt
Paris 18ème Goutte-d'Or
Paris 18ème Grandes-Carrières Nord
Paris 18ème Grandes-Carrières Sud
Paris 19ème Buttes-Chaumont
Paris 19ème Villette
Paris 20ème Charonne
Paris 20ème Père-Lachaise
Paris 20ème Saint-Fargeau

Services de Publicité Foncière :

Paris 1er bureau
Paris 2ème bureau
Paris 3ème bureau
Paris 4ème bureau
Paris 5ème bureau
Paris 6ème bureau
Paris 7ème bureau
Paris 8ème bureau

PANTEIX Christian
CRIQ Bernard
THEVENET Pascal
FISCHER Eve-Laurence

MURA William
SZKLARZ Daniel
LE CREURER Arnaud
REYNAUD Isabelle
LAJUGIE Jean-Paul
MANDIN Maël
MARCON Jean-Claude
TOBALEM André
BERTHON Sylvie
HAMEL Fabien
BOUTANT Bruno
NEIGE Henri
VIGIE Muriel

HERNANDO Marie-Claude
COUDERC Sandra
BUFORT Edith
GIRAUD Isabelle
GIEEF Pascale
SIMONOT Claire
ANDRE Marie
NICOLLET Florence
FOUGHERA Maurice
LARTUS César
ROUSSET Philippe
CRAMIER Agnès

BOUGNAUD-VEDEL Florence
LABOUX Nathalie
FERRON Gaëlle
MARTICHON Brigitte
PERRIN Françoise
HUMAIR Jean-Marie
HUARD Michel
SCATENA Richard
FUENTES Hélène
FAVRE Bernard

DUFOUR Jean-Philippe
LAMBERT Didier, p.i.
VUGHT Christian
LAMBERT Didier
LY Marlyse
MESTRUDE Claire
ROUVROY Pascale
CHARTRAIN Daniel

CASTET Jean-Pierre
FRANCOIS Nathalie
VIGAL Aline
ROSSI Frédérique

Paris 9ème bureau
Paris 10ème bureau
Paris 11ème bureau
Paris 12ème bureau

Brigades :

1ère brigade de vérification Paris Centre
2ème brigade de vérification Paris Centre
4ème brigade de vérification Paris Centre
6ème brigade de vérification Paris Centre
7ème brigade de vérification Paris Centre
9ème brigade de vérification Paris Centre
11ème brigade de vérification Paris Centre
12ème brigade de vérification Paris Centre
13ème brigade de vérification Paris Centre
14ème brigade de vérification Paris Centre
15ème brigade de vérification Paris Centre
1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Centre
Brigade Patrimoniale Paris Centre
1ère brigade de vérification Paris Est
2ème brigade de vérification Paris Est
3ème brigade de vérification Paris Est
4ème brigade de vérification Paris Est
5ème brigade de vérification Paris Est
7ème brigade de vérification Paris Est
9ème brigade de vérification Paris Est

Brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Est

1ère brigade de vérification Paris Nord
2ème brigade de vérification Paris Nord
3ème brigade de vérification Paris Nord
4ème brigade de vérification Paris Nord
5ème brigade de vérification Paris Nord
6ème brigade de vérification Paris Nord
7ème brigade de vérification Paris Nord
8ème brigade de vérification Paris Nord
9ème brigade de vérification Paris Nord
10ème brigade de vérification Paris Nord
11ème brigade de vérification Paris Nord
1ère brigade de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris Nord
2ème brigade de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris Nord

1ère brigade de vérification Paris 7ème
3ème brigade de vérification Paris 7ème
4ème brigade de vérification Paris 15ème
5ème brigade de vérification Paris 15ème
6ème brigade de vérification Paris 15ème
8ème brigade de vérification Paris 16ème
9ème brigade de vérification Paris 16ème
10ème brigade de vérification Paris 16ème
12ème brigade de vérification Paris 16ème
13ème brigade de vérification Paris Ouest

1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Ouest
2ème brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Ouest
1ère brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest
2ème brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest

TARIDEC Gilles
BESNARD MANGIN Caroline
VIGIER Vincent
BEWEE Gilles
CHIRON Carine
DEMONTELLA Alain
HANS Agnès
DAVID Marie-Noëlle

MORGAND Jean-Michel
ALLAIN Françoise
MARTINI Isabelle
DUPERRIER Françoise
ROCH Catherine
JAULHAC Laurent
DEFORGE Christophe
AUJARD Bernadette
ZENO Annie
GRANCHER Arnaud
GOGUET Mireille
DUBOIS Frédéric
PÉREYRE Thérèse Marie
LOUBIERE Annick
NICOLLET Florence
BONNET Dominique
ANNÉQUIN Nicole
BÉLVO Christian
IMBERT Denise
LACAZE Didier
COUSSY Anne
GISJEL Elisabeth
CLOTEAU Valentine
THORNARY Catherine
RAY Laure
TRESARRIEU Elisabeth
BARBAUD Christian
GRAVIERE Martine
VACHIAS Sylvie
PELEN Jocelyne
BRICHET Annie
FAJJEAN Philippe
DUPLAIX Annick
LAUZE Sylvie
ANNÉBICQUE Bernard
FOIN Christine
ZWOLENIK Martine
BOSCC Jean-Pierre

CRASPAIL Dominique

3ème brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest
2ème brigade de vérification Paris Sud
4ème brigade de vérification Paris Sud
5ème brigade de vérification Paris Sud
6ème brigade de vérification Paris Sud
7ème brigade de vérification Paris Sud
1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Sud
Brigade Patrimoniale Paris Sud

Pôles Contrôle Expertise et Fiscalité Immobilière :

Pôle contrôle expertise Paris 1er
Pôle contrôle expertise Paris 2ème
Pôle contrôle expertise Paris 3ème et 4ème
Pôle contrôle expertise et fiscalité immobilière Paris 5ème
Pôle contrôle expertise Paris 6ème
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 7ème
Pôle contrôle expertise des particuliers et fiscalité immobilière Paris 7ème
Pôle contrôle expertise Paris 8ème Chps-Elysées Europe Haussmann
Pôle contrôle expertise Paris 8ème Madeleine Europe Rome
Pôle contrôle expertise Paris 8ème R. Artois R. Hoche
Inspection de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris 8ème
Pôle contrôle expertise Paris 9ème
Pôle contrôle expertise Paris 10ème
Pôle contrôle expertise Paris 11ème
Fiscalité immobilière élargie 11ème
Pôle contrôle expertise Paris 12ème
Fiscalité immobilière élargie Paris 12ème
Pôle contrôle expertise Paris 13ème
Pôle contrôle expertise Paris 14ème
Fiscalité immobilière élargie Paris 14ème
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 15ème Grenelle/Lavel
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 15ème Saint-Lambert/Necker
Pôle contrôle expertise des particuliers et fiscalité immobilière Paris 15ème
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Auteuil/La Muette
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Chaillot/Dauphine
Pôle contrôle expertise des particuliers et fiscalité immobilière Paris 16ème Auteuil
Pôle contrôle expertise des particuliers et fiscalité immobilière Paris 16ème Muette
Pôle contrôle expertise des particuliers et fiscalité immobilière Paris 16ème Chaillot/Dauphine
Pôle contrôle expertise Paris 17ème Temes/Batignolles
Pôle contrôle expertise Paris 17ème Plaine-Monceau/Epinettes
Inspection de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris 17ème
Pôle contrôle expertise Paris 18ème
Inspection de fiscalité personnelle et patrimoniale PARIS 18ème
Pôle contrôle expertise Paris 19ème
Fiscalité immobilière élargie Paris 19ème
Pôle contrôle expertise Paris 20ème
Fiscalité immobilière élargie Paris 20ème
Fiscalité immobilière élargie Centre

Pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP)

Pôles de Recouvrement Spécialisés:

RECOUPE Nelly
ZANINI Dominique
PONS Pierre-Jean

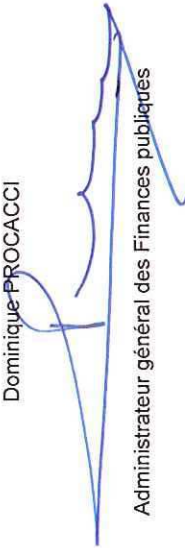
VAUCHEY Jean-Pascal
BOISSON Sophie
PEDEUTOUR Nicole
FALCOU Michel
KAMINSKE Martial

Paris Centre
Paris Nord Est
Paris Sud Ouest

Centres des Impôts Fonciers
Paris Centre
Paris Est
Paris Nord
Paris Ouest
Paris Sud

Le chef de cabinet,

Dominique PROCACCI



Administrateur général des Finances publiques



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2014275-0001

**signé par
Recteur de l'académie de Créteil**

le 02 Octobre 2014

Rectorat de l'académie de Créteil

Arrêté du 2 octobre 2014 portant délégation de signature à Madame Marie- Christine SIMULA, chef de la division de l'accompagnement médical, social et professionnel du rectorat de Créteil

Arrêté du 2 octobre 2014 portant délégation de signature à Madame Marie-Christine SIMULA, chef de la division de l'accompagnement médical, social et professionnel du rectorat de Créteil

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU le code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale, et notamment son article 3 ;
- VU l'arrêté du 7 novembre 1985 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels des services extérieurs du ministère de l'éducation nationale ;
- VU le décret n° 90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les changements de résidence des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France, lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'Etat, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés ;
- VU le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 17 janvier 2014 nommant monsieur Thierry LEDROIT dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 8 juin 1998 nommant madame Marie-Christine SIMULA au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 13 février 2013 nommant monsieur Laurent CARNIAUX APAENES au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 18 juillet 2011 nommant madame Monique TENN SAENES au rectorat de Créteil à compter du 25 août 2011 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice ou du secrétaire général, délégation de signature est donnée à :

Madame Marie-Christine SIMULA, chef de la division de l'accompagnement médical, social et professionnel, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants concernant les personnels de l'académie :

- Actes concernant les affaires médicales de l'académie (accidents, CLM, CLD...) :
 - actes relevant de la gestion courante ;
 - liquidations et pièces justificatives.
- Actes concernant les affaires sociales de l'académie :
 - actes relevant de la gestion courante ;
 - décisions de secours d'urgence,
 - liquidations et pièces justificatives.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de madame Marie-Christine SIMULA, délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Laurent CARNIAUX, chef du service des affaires médicales,
- Madame Monique TENN, chef du service des affaires sociales,

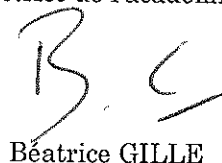
à l'effet de signer les actes, documents et courriers courants relevant de leur service respectif, dans la limite de leurs attributions et compétences.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 13 mai 2014.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 2 octobre 2014

La rectrice de l'académie de Créteil



Béatrice GILLE



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2014275-0002

signé par
Recteur de l'académie de Créteil

le 02 Octobre 2014

Rectorat de l'académie de Créteil

Arrêté du 2 octobre 2014 portant délégation de signature à Madame Marie- Thérèse CUOMO, chef de la division de l'enseignement supérieur du rectorat de Créteil

Arrêté du 2 octobre 2014 portant délégation de signature à Madame
Marie-Thérèse CUOMO,
chef de la division de l'enseignement supérieur du rectorat de Créteil

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU le code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU le décret n° 85-402 du 3 avril 1985 sur les allocations de recherche ;
- VU le décret n° 89-608 du 1^{er} septembre 1989 portant création d'allocations d'enseignement ;
- VU décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
- VU le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2014134-0002 du 14 mai 2014 portant délégation de signature en matière administrative et n°2014134-0003 du 14 mai 2014 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 14 janvier 2014 nommant monsieur Thierry LEDROIT dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel du 25 septembre 2013 nommant madame Marie-Thérèse CUOMO, détachée dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR), directeur de l'enseignement supérieur du rectorat de l'académie de Créteil pour une première période de cinq ans, du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2018 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice ou du secrétaire général de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Madame Marie-Thérèse CUOMO chef de la division de l'enseignement supérieur,

à l'effet de signer tous les actes relevant des attributions de la rectrice dans les matières suivantes :

- décisions relatives à la gestion des bourses sur critères sociaux ;
- décisions relatives à la gestion des prêts d'honneur ;
- demande de remboursement des bourses et des prêts d'honneur dans l'application Chorus ;
- Actes courants des services « vie de l'étudiant » et « affaires générales ».

ARTICLE 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté en date du 20 mai 2014.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 2 octobre 2014

La rectrice de l'académie de Créteil



Béatrice GILLE



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2014275-0003

signé par
Recteur de l'académie de Créteil

le 02 Octobre 2014

Rectorat de l'académie de Créteil

Arrêté du 2 octobre 2014 portant délégation de signature à monsieur Antoine CUISSET, chef de la Division de l'Administration et des Personnels au rectorat de Créteil



Arrêté du 2 octobre 2014 portant délégation de signature
à monsieur Antoine CUISSET,
chef de la Division de l'Administration et des Personnels au rectorat de Créteil

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU le code de l'éducation et notamment son article D 222-20 ;
- VU le décret n° 85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;
- VU le décret n°2001-848 du 12 septembre 2001 relatif à la déconcentration de certaines opérations de recrutement et de gestion concernant les ingénieurs et les personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU l'arrêté du 7 novembre 1985 portant délégations de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels des services extérieurs du ministère de l'éducation nationale ;
- VU l'arrêté du 13 décembre 2001 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'enseignement supérieur aux recteurs d'académie et aux vice-recteurs du département de Mayotte et de Polynésie française pour certaines opérations de gestion concernant le corps des adjoints techniques de recherche et de formation ;
- VU l'arrêté du 5 octobre 2005 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale;
- VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2014134-0002 du 14 mai 2014 portant délégation de signature en matière administrative et n°2014134-0003 du 14 mai 2014 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 17 janvier 2014 nommant monsieur Thierry LEDROIT dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 8 juillet 2011 nommant monsieur Antoine CUISSET APAENES au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 1^{er} juin 2005 nommant madame Claudine DESENCLOS APAENES au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 16 décembre 2010 nommant madame Marie-Noëlle CARLUCCI IGE au rectorat de Créteil ;

- VU l'arrêté ministériel en date du 16 juillet 2008 nommant monsieur Jacques MONGOUÉ-NOUBISSI ADAENES au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 7 juin 2013 nommant madame Suzanne AKKARI ADAENES au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 12 septembre 2014 nommant madame Christelle BARONI AAE au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 12 septembre 2014 nommant madame Valérie LE BRAS-BENDIDA AAE au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 1^{er} septembre 2004 nommant madame Béatrice JESOPH, SAENES, au rectorat de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice ou du secrétaire général de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Monsieur Antoine CUISSET, chef de la division de l'Administration et des Personnels à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences tous les actes relevant de la compétence du recteur dans les matières suivantes :

1) les arrêtés portant recrutement et nomination des personnels ASS, ITRF et contractuels ;

les arrêtés portant titularisation, reclassement, prolongation ou renouvellement de stage ;

les décisions accordant ou refusant les congés de mobilité, de formation professionnelle, les autorisations d'exercice des fonctions à temps partiel et les congés bonifiés ;

les décisions accordant ou refusant la disponibilité, le congé parental et la mise en position d'accomplissement du service national ;

les autorisations portant cumul d'emplois et de rémunérations ;

les arrêtés prononçant les congés de maladie ;

les arrêtés prononçant les congés de maternité ou pour adoption et les congés de paternité ;

les arrêtés accordant les congés de longue maladie ou les congés de longue durée ;

les arrêtés accordant les congés de grave maladie ;

les décisions de réintégration et d'affectation après congés de longue maladie ou congés de longue durée ;

les décisions de réintégration et d'affectation après congés de grave maladie ;

l'évaluation, la promotion de grade et de corps et l'avancement d'échelon des personnels relevant de la DAP ;

les arrêtés de mouvement et d'affectation des personnels titulaires et stagiaires, les arrêtés concernant des personnels touchés par une mesure de carte scolaire et les contrats de travail des personnels auxiliaires ;

les arrêtés portant ouverture des droits à la prise en charge des frais de changement de résidence ;

les décisions relatives au droit individuel de formation ;

les décisions portant, en matière de cessation définitive de fonctions, autorisation d'achever l'année scolaire ou recul de limite d'âge, admission à la retraite ;

la radiation des cadres après acceptation de la démission ou intégration dans un autre corps pour les corps à gestion académique ;

les contrats de recrutement de personnel non titulaire sur des emplois vacants et des fonctions de suppléance ;

les convocations et les ordres de mission pour les personnels appelés à siéger aux commissions administratives paritaires académiques et à participer aux groupes de travail ;

les documents et courriers concernant la paye.

2) les actes relatifs au contrôle administratif et financier des collèges et des lycées à l'exclusion des décisions de déférer au tribunal administratif les actes des EPLE n'ayant pas trait au contenu ou à l'organisation de l'action éducative ;

les actes relatifs au suivi des EPLE : indemnités de caisse
arrêtés des groupements comptables.

3) les arrêtés de cautionnement des agents comptables ;

Les règlements des budgets des EPLE.

4) les convocations des personnels aux réunions d'organisation et de jury des concours administratifs et ITRF ;

les acceptations et les refus de candidatures ;

les convocations des candidats ;

la communication des relevés de notes aux candidats ;

les pièces relatives aux frais de concours ;

la liquidation et le paiement des frais de concours.

5) l'exécution des décisions à caractère financier relevant des attributions d'ordonnateur secondaire du budget du ministère de l'éducation nationale, déléguées au recteur de l'académie de Créteil, par l'arrêté préfectoral susvisé,

Les actes concernant la formation des personnels

- Convocations des stagiaires ;
- Ordres de mission des formateurs ;
- Etats de liquidation des vacances de formateurs ;
- Bons de commande et factures relatifs au matériel pédagogique, au transport des stagiaires ou des formateurs, frais de déplacement (programme 214 action 40).

6) les correspondances relatives à l'activité de la division et ne faisant pas grief (transmissions, lettres d'informations).

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Antoine CUISSET, délégation de signature est donnée, dans leurs domaines respectifs de compétence à :

Madame Claudine DESENCLOS, adjointe au chef de division,

Mesdames Christelle BARONI, Béatrice JESOPH et Valérie LE BRAS-BENDIDA,

et

Monsieur Jacques MONGOUÉ-NOUBISSI, chefs de service,

pour ce qui concerne les matières énoncées au 1) et au 6) de l'article 1^{er};

Madame Suzanne AKKARI, chef de service, pour ce qui concerne les matières énoncées au 2) et au 6) de l'article 1^{er};

Madame Marie-Noëlle CARLUCCI, chef du Centre Académique de Formation de l'Administration (C.A.F.A.), pour ce qui concerne les matières énoncées au 5) et au 6) de l'article 1^{er}.

Et à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions et compétences, tous les actes courants du service, dont ils ont la responsabilité.

ARTICLE 3 : Sont exclus du champ de la présente délégation les actes portant suspension de fonctions, sanction disciplinaire, licenciement ou radiation des cadres.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 20 mai 2014.

ARTICLE 5 : Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 2 octobre 2014

La rectrice de l'académie de Créteil



Béatrice GILLE